



**Avis n. 14 - 2026**

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR FOURNIR LE SERVICE DE TRAITEUR POUR LA RECEPTION A L'OCCASION DE LA FETE DE LA REPUBLIQUE ITALIENNE POUR LE CONSULAT D'ITALIE À METZ**

**1) POUVOIR ADJUDICATEUR**

Consulat Général d'Italie à Metz - [contabilita.metz@esteri.it](mailto:contabilita.metz@esteri.it) - 7, Bd Clemenceau - 57000 METZ (FRANCE). Responsable de la procédure: Cristina Cireddu

**2) OBJET DE LA FOURNITURE**

Confier le service de traiteur pour la réception à l'occasion de la Fête de la République italienne  
La prestation prévoit l'organisation du service de traiteur à l'occasion de la Fête de la République italienne le 2 juin 2026 à partir de 18 heures 30

**3) PROCÉDURE DE CHOIX DU CONTRACTANT**

Attribution directe.

**4) DURÉE DU MARCHÉ**

Le contrat est conclu pour une **prestation ponctuelle** à effectuer le 2 juin 2026

**5) SUJETS ADMIS**

Peuvent participer à la procédure tous les opérateurs économiques qui :

- présentent les 3 formulaires, ci-joints, dûment remplis et signés, ainsi que l'attestation URSSAF;
- présentent les habilitations professionnelles requises;

**6) MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT**

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur manifestation d'intérêt via une communication en format électronique à l'adresse [contabilita.metz@esteri.it](mailto:contabilita.metz@esteri.it), en joignant une copie du document d'identité du souscripteur.

**7) CRITÈRES D'ADJUDICATION**

Offre commerciale la plus avantageuse (prix le plus bas), rotation et fiabilité des fournisseurs.

**8) DIVERS**

Le présent appel n'est qu'une invitation à manifester intérêt et non pas une offre au public ex art. 1336 code civile italien, et n'engendre aucune obligation pour le Consulat Général d'Italie à Metz vis-à-vis des sujets intéressés.

Le Consulat Général d'Italie à Metz se réserve toute décision par rapport à la procédure, y compris celle d'en modifier les termes, les modalités et les contenus, de la suspendre ou de l'interrompre,

quel que soit son état d'avancement, et sans que les intéressés puissent avancer aucune demande de réparation ou d'indemnisation auprès du Consulat Général d'Italie à Metz.

Pour toute clarification ou renseignement supplémentaire, ceux qui sont intéressés peuvent envoyer un mail à l'adresse suivante : [contabilita.metz@esteri.it](mailto:contabilita.metz@esteri.it).

La Consule Générale  
Antonella Fontana